



Commission paritaire des carrières

1020601 Carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand

Exploitations de sable blanc

Primes d'équipes	2
Travail du samedi	2
Rappel au travail	2
Prime de fin d'année	2
Chèques-repas	2
Indemnité de départ	2
Assurance hospitalisation	3
Allocation de garde à domicile des électriciens	3
Prime d'ancienneté	3
Les frais de transport	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Primes d'équipes

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 8, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Travail du samedi

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 9, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Rappel au travail

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 11, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Prime de fin d'année

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 12, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Chèques-repas

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 16, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Indemnité de départ

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 19, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017



Assurance hospitalisation

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 21, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Allocation de garde à domicile des électriciens

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 23, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Prime d'ancienneté

CCT du 23 septembre 2015 (131319)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Articles 1, 27, 28

Durée de validité : : 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017

Les frais de transport

Convention collective de travail du 3 juillet 2003 (68.011) modifiée par la convention collective de travail 7 mai 2007 (83.458) et par la convention collective de travail du 27 septembre 2011 (106.475)

Durée de validité : : 1^{er} mai 2003 pour une durée indéterminée

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 28

(art. 5 est remplacé par la CCT du 27 septembre 2011, numéro d'enregistrement 106.475, à partir du 1^{er} janvier 2011)

(art. 6 est remplacé par la CCT du 7 mai 2007, numéro d'enregistrement 83.458, à partir du 1^{er} janvier 2007)

CCT du 8 novembre 2013 (118.585)

Conditions de travail dans les exploitations de sable blanc

Annexe

Durée de validité : : 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2015